centre national de la musique

Bénéficier du crédit d'impôt spectacle vivant musical

Objectifs: Comprendre les mécanismes généraux de la production de spectacle dans le secteur des musiques actuelles et du jazz. Identifier les obligations administratives (licences, assurances, affiliations sociales et professionnelles) nécessaires au développement de projets et à l'obtention du crédit d'impôts. Rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à l'éligibilité d'une demande d'agrément provisoire. Faire aboutir une demande définitive de crédit d'impôt. Mettre en place un suivi administratif performant d'une demande de crédit d'impôt (outils de suivi en interne, comptabilité analytique, validation d'un expert-comptable...)

Programme

Présentation du Crédit d'impôt Spectacle Vivant

Ma structure est-elle éligible ? Mon spectacle est-il éligible ?

Formalisation de sa demande de crédit d'impôt spectacle vivant

Étudier la pertinence d'une demande de CISV
Les dépenses éligibles (projet / fonctionnement)
La demande d'agrément provisoire
Conseils sur les outils et méthodes à mettre en place
La demande d'agrément définitif

Conclusion

Questionnaire reprenant les principaux apports de la formation Rappel des points clés

Cas pratique : Les stagiaires sont mis en situation de produire les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de crédit d'impôt. Présentation des documents utilisés par le formateur et transmission d'un corpus de documents types

Intervention: Thomas Gandon (Salamah Productions)

Publics concernés : Directeur, administrateur, producteur, manageur, encadrant de groupe de musique (variétés, jazz et musiques actuelles).

Pré-requis : Bonne connaissance des musiques actuelles, une pratique courante de la musique et une pratique occasionnelle de la MAO sont nécessaires

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel ou distanciel, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier

centre national de la musique

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mise en situation

Étude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat: Attestation d'assiduité

Effectif: maximum de 10 stagiaires

Durée: 1 jour (8 heures)

Tarif: 320 € net (pas de tva sur les formations)

Délais d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement

Fréquence : deux fois par an

Financement : voir notre page dédiée : https://www.irma.asso.fr/Dispositif-et-financement-de-la

Public en situation de handicap : nous contacter

Date de dernière mise à jour de cette page : 5/01/2021